

## **CONSEIL MUNICIPAL DE MERVENT**

**REUNION DU VENDREDI 15 DECEMBRE 2023 à 20H30**

### **PROCES-VERBAL**

L'an deux mil vingt-trois, le quinze décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MERVENT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances en la mairie de MERVENT, sous la présidence de Monsieur BOBINEAU Joël, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** le 11 décembre 2023.

**Présents :** BOBINEAU Joël, PASCAULT-BRICAUD Evelyne, SPENNATO Fabienne, BONNEAU Stéphane, AUGUIN Denise, VASSEAUD Céline, ALLETRU Sonia, QUELEN Joël, SABOURAUD Damien, NAULET Jean-Pierre

**Absents excusés :** COLAS René-Louis donne pouvoir à BOBINEAU Joël, ROMANO Guillaume et LARGETEAU René-Pierre.

**Absente :** ROYER Stéphanie

**Secrétaire de séance :** VASSEAUD Céline

#### **Rappel de l'ordre du jour de la séance :**

- 1- Approbation du PV de la réunion de conseil municipal du 17 novembre 2023**
- 2- Bâtiments et travaux en cours**
- 3- Voirie**
- 4- Compte-rendu des différentes réunions**
- 5- Sycodem :**
  - Convention de groupement pour la mise en place d'un plan d'action et d'un dispositif de financement des moyens mis en œuvre pour lutter contre les déchets abandonnés.**
  - Convention pour la pose de pastilles thermocollées sur voie publique**
- 6- Salon de coiffure : avis du domaine**
- 7- Avis sur le dossier de l'EARL ENTRE LES PONTS de Saint-Maurice-des-Noues**
- 8- Délibérations et questions diverses**

## **1- Approbation du PV de la réunion de conseil municipal du 17 novembre 2023 :**

➤ Le Procès-verbal de la séance du 17 novembre 2023 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2023 est approuvé tel qu'il a été rédigé.

## **2- Bâtiments et travaux en cours :**

### **Salle des fêtes sous la mairie :**

➤ Monsieur le Maire présente le nouveau plan avec intégration de l'ascenseur. Il est tout à fait possible de mettre l'ascenseur dans la salle des archives, cependant il entrainera une modification de certains accès, notamment celle de la salle de l'Office du Tourisme et celle de la salle du conseil.

La toiture devra subir une surélévation afin d'accueillir l'ascenseur. Cette modification de toiture laisse sceptique Monsieur le Maire, c'est pourquoi, il propose de le mettre au niveau du hall d'entrée de la mairie ; à voir si c'est faisable.

Concernant l'aménagement de la salle, une modification sera à apporter concernant les sanitaires.

### **Restaurant :**

➤ Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les plans envoyés par Monsieur POCHON, architecte, pour dissimuler les deux pompes à chaleur extérieures. La proposition faite est de mettre des lamelles de composite dans les tons du crépis.

### **Travaux de l'école :**

➤ Une partie du mobilier achetée, dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique, est arrivée et montée.

Les travaux de la seconde classe sont commencés : la toile de verre est collée au plafond, le placo-plâtre est mis aux murs et le tout a été peint.

### **Devis reçus concernant les toitures :**

➤ Monsieur Stéphane BONNEAU explique les différents devis reçus par l'entreprise Metay Phelippeau concernant les travaux sur la toiture.

### **☞ De l'école :**

➤ La partie en bon état sera nettoyée, les tuiles cassées ou abimées seront remplacées. Les cheminées seront retirées pour y poser des tuiles en ardoise, la toiture du côté des maternelles sera refaite entièrement et les 2 vélux existants seront changés. Le montant du devis s'élève à 24 570.40 € TTC.

### ➤ **Du hall de la mairie :**

➤ La toiture au-dessus du hall de la mairie récolte l'ensemble des eaux pluviales des autres toitures et comme il y a peu de pente, l'eau s'accumule et fait inonder le hall. Afin d'y remédier, il faudra installer deux descentes de dalle.

Un traitement anti-mousse sera suffisant pour nettoyer la partie en bon état.

La toiture au-dessus de la salle des mariages sera refaite entièrement.

Le montant du devis s'élève à 3395.78 € TTC.

### ➤ **De l'ensemble commercial :**

➤ Un nettoyage sera seulement à prévoir pour un montant de 2689.20 € TTC.

### **Ancien cabinet médical :**

➤ Madame VEILLON, esthéticienne, a emménagé dans les locaux.

L'entreprise Solutions.com a installé la baie de brassage. Le devis s'élève à 1876.25 € HT soit 2251.50 € TTC.

### **Lotissement Le Village du Moulin :**

➤ Les travaux de finition sont envisagés autour de mars 2024. Il faudra prévoir un budget avoisinant les 102 000€ HT pour terminer les travaux.

S'ajoute à ce montant, les travaux du Sydev concernant la partie « candélabres ».

## **3- Voirie :**

➤ Les travaux de retalutage et de stabilisation du talus sont prévus à compter du 08 janvier 2024, pour environ 15 jours de travaux avec une fermeture de la route du Lac pendant 1 semaine. La rue de la Vallée sera en double sens, uniquement durant la fermeture de la Route du Lac.

➤ Suite aux fortes pluies, plusieurs réclamations ont été reçues concernant les fossés non entretenus notamment aux Marzelles, à la Gageonnière, sur la Route Touristique et à St Thomas ; à revoir au printemps.

➤ Monsieur le Maire informe que Monsieur BOURRIGAN lui a fait suivre pour avis, un devis concernant la partie « voirie » pour le projet de construction de 5 maisons au Côteau de St-Thomas. Monsieur le Maire a demandé à l'entreprise ainsi qu'à Monsieur BOURRIGAN un rendez-vous sur place afin d'en discuter.

➤ Monsieur le Maire propose à Monsieur Damien SABOURAUD qu'une réunion voirie soit programmée début 2024 afin d'établir le budget. Monsieur Damien SABOURAUD informe qu'il a déjà répertorié des routes/accès et chemins à refaire.

➤ Sydev : un renforcement des lignes électriques est prévu au niveau de la rue de la Citardière avec un effacement du réseau de l'éclairage public ; en attente du devis.

Un effacement de réseau électrique est prévu au niveau de la route de la Haute Forêt, entre l'ancienne école de la Croix Méraud et de le Beugnon.

A la demande de Monsieur Laurent FEVRIER, habitant de la Cornelière, un enterrement de la ligne électrique sera effectué et la suppression de l'éclairage public.

#### **4- Compte-rendu des différentes réunions :**

##### **Projet du city-park :**

➤ Monsieur Stéphane BONNEAU informe qu'il est en attente de plusieurs devis concernant la partie terrassement et enrobé du city-park.

Le projet est le suivant : structure en fer galvanisé avec 2 couleurs vert clair et vert foncé, une ossature en composite autour et au-dessus des buts, 2 poteaux de chaque côté du centre du terrain afin de pouvoir y installer un filet pour jouer au tennis, au volley-ball... Un but avec un système de grille, un gazon synthétique avec marquage pour le sol.

Autour, 2 aménagements seront créés pour les enfants avec des jeux et des tables de pique-nique.

Un dossier sera monté afin de pouvoir obtenir des subventions.

##### **Projet d'amélioration de la cour de récréation :**

➤ Une rencontre a eu lieu avec le CPE et le corps enseignant pour l'amélioration de la cour de récréation ; en attente des devis. Madame LOGEAIS, directrice de l'école, a demandé le changement des jeux extérieurs de la cour du bas (voir si le financement peut être pris en charge dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique) et d'avoir un chalet pour stocker le matériel.

##### **USAV :**

➤ Monsieur le Maire a rencontré le président de l'USAV car ils sont à la recherche d'un terrain de foot pour les entraînements et/ou matchs des plus petits. Il souhaite disposer d'un but sans filet et de 2 petits buts (que la commune possède déjà) ainsi que l'accès à un vestiaire.

Monsieur le Maire est plutôt favorable à sa demande cependant des travaux seront à prévoir ainsi que l'entretien régulier du terrain de foot.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe :

↳ Pour le prêt du terrain de foot.

##### **Convention concernant la réhabilitation des Remparts :**

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les 2 entreprises sont venues visiter les lieux dans le cadre du marché.

La Fondation du Patrimoine nous met à disposition 100 puzzles, cette vente est au profit des Remparts. La proposition tarifaire émise par Monsieur le Maire et le Conseil Municipal est de 25 €.

##### **Projet de la MAM (Maison d'Assistants Maternels) :**

➤ Une rencontre s'est tenue avec Madame DAGUÉ et Madame LEBROS, en présence de Monsieur le Maire, de Madame Evelyne PASCAULT-BRICAUD, de Madame Fabienne SPENNATO et de Madame Claire ROYER concernant le projet de la MAM. Le bâtiment est

acceptable pour 2 assistantes maternelles et 8 enfants cependant des travaux sont à prévoir ; plan du projet à transmettre. Une personne de Saint Martin de Fraigneau est intéressée pour faire partie du projet comme assistante maternelle.

### **Ancien cabinet médical :**

➤ L'esthéticienne souhaite que la commune installe un raccordement pour sa machine à laver. L'entreprise GACHIGNARD doit intervenir pour effectuer les travaux.

### **Achat de terrains communaux :**

➤ Suite à la demande d'un habitant du lotissement le Champ Chaillon concernant l'achat des terrains communaux derrière sa parcelle, Monsieur Damien SABOURAUD a été voir les propriétaires jouxtant les autres parcelles communales pour savoir si eux aussi souhaiteraient en acquérir. 4 d'entre eux sur 5 sont intéressés.

La commune est en attente du devis de VERONNEAU, géomètre, pour le bornage.

Monsieur le Maire rappelle que lors d'une dernière réunion de conseil, le tarif au m<sup>2</sup> a été abordé, soit 0.50 € brut, sans les frais de bornage et d'acte notarié.

## **5- Sycodem :**

### **Convention de groupement pour la mise en place d'un plan d'action et d'un dispositif de financement des moyens mis en œuvre pour lutter contre les déchets abandonnés :**

➤ Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu par le Sycodem concernant la convention de groupement pour la mise en place d'un plan d'action et d'un dispositif de financement des moyens mis en œuvre pour lutter contre les déchets abandonnés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Approuve la convention de groupement pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus, et autorise Monsieur le Maire à la signer pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023.

### **Convention pour la pose de pastilles thermocollées sur voie publique :**

➤ Monsieur le Maire fait lecture de la convention pour la pose de pastilles thermocollées sur voie publique. Il informe le Conseil Municipal que ce sera lui qui définira où les pastilles seront placées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer avec le Sycodem Sud Vendée.

## **6- Salon de coiffure : avis du domaine :**

➤ Monsieur le Maire rappelle que le 02 août 2023, la commune de Mervent a consulté le Pôle d'Evaluation afin de connaître son avis sur la valeur vénale d'un local professionnel dont la levée d'option d'achat est envisagée, dans le cadre d'un contrat de crédit-bail.

L'avis du Domaine est favorable : la valeur vénale est conforme aux différentes clauses du crédit-bail pour un montant de 45 637,72 € HT.

↳ Le Conseil Municipal maintient la levée d'option d'achat pour un prix total de 45 637.68 € HT.

## **7- Avis sur le dossier de l'EARL ENTRE LES PONTS de Saint-Maurice-des- Noues :**

➤ Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que L'EARL ENTRE LES PONTS a déposé auprès de la Préfecture de la Vendée un dossier de demande de prescriptions complémentaires concernant l'extension du bâtiment d'engraissement et l'actualisation du plan d'épandage de l'élevage situé au lieu-dit « la Nouère » sur la commune de SAINT-MAURICE-DES-NOUES.

Le dossier mentionne que la commune de Mervent est nouvellement concernée par la modification du plan d'épandage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Émet un avis favorable à la demande présentée par L'EARL ENTRE LES PONTS de la commune de SAINT-MAURICE-DES-NOUES.

## **8- Délibérations et questions diverses :**

➤ Monsieur le Maire consulte le Conseil Municipal afin de définir le prix de vente concernant la demande d'achat de la haie de la parcelle communale jouxtant la propriété de Madame MONNIN et de Monsieur CORBANESE.

Le Conseil Municipal, propose de fixer :

↳ Le prix de vente à 15€ le m<sup>2</sup>, hors frais d'acte notarié et de bornage ; prix qui va être proposé à Madame MONNIN et Monsieur CORBANESE.

➤ Monsieur Stéphane BONNEAU souhaite qu'une mini-pelle soit louée pour effectuer les travaux de voirie.

➤ Madame Fabienne SPENNATO a été contactée par Madame Isabelle LAMY, responsable du service culture de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée, pour savoir si la commune serait intéressée pour accueillir dans ses locaux un ou plusieurs spectacles, dans le cadre du festival « Rendez-vous contes ! ». Cet évènement se déroulera du 18 février au 13 mars 2024 et la commune peut se positionner sur maximum 3 spectacles.

Madame Fabienne SPENNATO va se rapprocher de Madame Isabelle LAMY afin de lui faire savoir les 3 dates choisies.

La séance est levée à 00h00.

Prochaine réunion de conseil le 19 janvier 2024

La secrétaire de séance,  
Madame VASSEAUD Céline

Le Maire,  
Monsieur Joël BOBINEAU